



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle, Pointe-Calumet, QC, J0N 1G1, le **20 février 2024** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de madame Sonia Fontaine

Est présent :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police

Est absent :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 20 février 2024

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024

3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

4.1 Autorisation des comptes à payer au 20 février 2024 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

5. RÉSOLUTIONS

5.1 Motion de félicitations – Départ à la retraite de monsieur Yves Deslauriers

5.2 Nomination d'une policière permanente

5.3 Modification du lieu des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024

6. AVIS DE MOTION

n/a

7. DÉPOT DE DOCUMENTS

7.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

8. RÈGLEMENTS

n/a

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

10.1 Levée de la séance du 20 février 2024



2024-02-005

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : François Robillard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2024-02-006

D'APPROUVER le procès-verbal du 16 janvier 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT l'absence du secrétaire-trésorier, monsieur Yvon Lemelin ;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'avoir un secrétaire d'assemblée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** unanimement

2024-02-007

DE NOMMER monsieur Patrick Denis à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 20 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 20 février 2024 totalisent un montant de 224 759,92 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 254 752,78 \$ pour la période du 17 janvier au 20 février 2024;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 1 169,54 \$ pour la période du 17 janvier au 20 février 2024;



2024-02-008

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 20 février 2024 au montant de 224 759,92 \$;

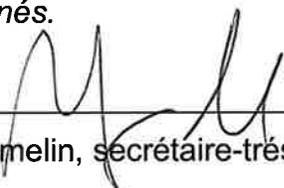
D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 17 janvier au 20 février 2024 au montant de 254 752,78 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 17 janvier au 20 février 2024 au montant de 1 169,54 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

5. RÉSOLUTIONS

5.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR YVES DESLAURIERS

CONSIDÉRANT le départ à la retraite en date du 1^{er} février 2024 de monsieur Yves Deslauriers (matricule #38), agent à la section Gendarmerie;

CONSIDÉRANT le travail consciencieux de celui-ci et son dévouement à l'égard des villes/municipalités desservies par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et leurs concitoyens tout au long de sa carrière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** unanimement

2024-02-009

DE SOULIGNER le travail réalisé par monsieur Deslauriers, de lui offrir nos sincères remerciements et de lui souhaiter une heureuse retraite bien méritée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2024-02-010

5.2 NOMINATION D'UNE POLICIÈRE PERMANENTE

CONSIDÉRANT le départ de l'agent Pierre-Charles Cormier (matricule 395);

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** unanimement

DE CONFIRMER l'embauche de la policière temporaire Karie-Anne Thibault Deschênes, (matricule 400) rétroactivement en date du 12 février 2024, à titre de policière permanente en remplacement sur la patrouille du policier Pierre-Charles Cormier, sous réserve de la réussite de sa période d'essai de deux mille (2 000) heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-083 identifiant le lieu des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 comme le rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle, Pointe-Calumet, QC, J0N 1G1;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

Et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE les séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour 2024 se tiendront à l'hôtel de ville située de Pointe-Calumet, au 300, avenue Basile-Routhier, Pointe-Calumet QC J0N 1G2, aux heures et dates adoptées en vertu de la résolution 2023-11-083.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-02-011

6. AVIS DE MOTION

n/a

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 7.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.



8. **RÈGLEMENTS**

n/a

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2024-02-011

QU'à 16h35, la séance soit levée.

Madame Sonia Fontaine
Présidente

Monsieur Patrick Denis
Secrétaire d'assemblée